



PARAMETRES SOCIAUX 2011

Assurance accident	à partir du 1/1/2011
Taux unique	1,15%
Assurance dépendance	à partir du 1/1/2011
Taux de cotisation à calculer sur la base de la rémunération brute après déduction d'un abattement de 25% du salaire social minimum non qualifié pour un travailleur âgé de 18 ans (= 439,39 € - à partir du 1.1.2011)	1,40%
Assurance pension	à partir du 1/1/2011
Taux de cotisation - Cotisation totale dont:	16%
part patronale	8%
part salariale	8%
Maximum cotisable (5 x Ssm)	8.787,80 €
CNS - Assurance maladie	à partir du 1/1/2011
Taux de cotisation - Indemnités pécuniaires (prestations en espèces)	0,50%
Taux de cotisation - Soins de santé (prestations en nature)	5,60%
Taux de cotisation – Cotisation totale dont :	6,10%
part patronale	3,05%
part salariale	
Indemnités pécuniaires (prestations en espèces)	0,25%
Soins de santé (prestations en nature)	2,80%
Surprime (seul. occupation manuelle - "ancien ouvrier")	2,10%
Maximum cotisable (5 x Ssm)	8.787,80 €



PARAMETRES SOCIAUX 2011

CNS - Gratification - Taux de cotisation assurance maladie	à partir du 1/1/2011
Taux de cotisation – Cotisation totale dont	5,60%
Soins de santé part patronale (prestations en espèces)	2,80%
Soins de santé part salariale (prestations en espèces)	2,80%
Maximum cotisable (5 x Ssm)	8.787,80 €
Contribution de crise	à partir du 1/1/2011
Contribution de crise	0,8%
Taux de contribution à calculer sur la base de la rémunération brute après déduction d'un abattement du salaire social minimum non qualifié pour un travailleur âgé de 18 ans (= 1.757,56€)	
Indice des salaires	depuis le 1/7/2010
Indice absolu	719,84
Indice 100	7,1984
Médecine du travail	à partir du 1/1/2011
Cotisation patronale pour les entreprises affiliées au Service de Santé au Travail Multisectoriel (STM) à prélever sur le revenu professionnel	0,11%
Mutualité - Taux de cotisation	à partir du 1/1/2011
Classe 1	0,62%
Classe 2	1,48%
Classe 3	2,01%
Classe 4	2,38%



PARAMETRES SOCIAUX 2011

Rémunération élèves et étudiants	à partir du 1/1/2011
18-27 ans - Salaire/mois (80% du ssm)	1.406,05 €
18-27 ans - Salaire/heure	8,13 €
17-18 ans - Salaire/mois	1.124,84 €
17-18 ans - Salaire/heure	6,50 €
15-17 ans - Salaire/mois	1.054,54 €
15-17 ans - Salaire/heure	6,10 €
Salaire social minimum (Ssm)*	à partir du 1/1/2011
Ssm non qualifié 18 ans et plus (indice absolu)/mois	1.757,56 €
Ssm non qualifié 18 ans et plus/heure	10,16 €
Ssm de référence (indice 100)	244,16 €
Ssm non qualifié 17-18 ans /mois (80% du Ssm)	1.406,05 €
Ssm non qualifié 17-18 ans/heure	8,13 €
Ssm non qualifié 15-17 ans/mois (75% du Ssm)	1.318,17 €
Ssm non qualifié 15-17 ans/heure	7,62 €
Ssm qualifié (indice absolu)/mois (Ssm + 20%)	2.109,7 €
Ssm qualifié/heure	12,19 €

* En vertu de l'accord entre le Gouvernement et les organisations patronales regroupées au sein de l'Union des Entreprises luxembourgeoises, l'effet de l'augmentation du salaire social minimum pour l'économie sera accompagnée d'un versement d'une somme équivalente à environ 25 millions euros à la Mutualité des Employeurs. Ensemble avec la CNS, une réduction du taux de cotisation sociale sera opérée sur les salaires équivalentes ou proches du SSM pour neutraliser l'augmentation du coût salarial découlant de l'ajustement de 1.9% du SSM.